



PROJET DE RECEPTION TRANSFERT ET BANALISATION DES DASRI DE SAINT MARTIN



VERDE SXM

Verdesxm

Dossier de porter à connaissance

DATE : 29/12/23

SOMMAIRE

1. Préambule.....	3
1.1. Objet de la demande.....	3
1.2. Identification du demandeur.....	4
2. Présentation générale.....	5
2.1. Présentation générale de VERDE.....	5
2.2. Présentation du projet.....	6
2.3. Justification du projet.....	6
2.4. Vues du site.....	7
3. Présentation des évolutions projetées.....	8
3.1. Modalités d'exécution du transfert et traitement des DASRI.....	8
3.2. Implantation de l'activité traitement des DASRI ETAPE 1 (2 conteneurs ISO20").....	11
3.3. Implantation de l'activité traitement des DASRI ETAPE 2 - local 80m2.....	12
3.4. Implantation de l'activité traitement des DASRI ETAPE 3.....	13
3.5. Provenance et quantité des déchets traités.....	14
3.6. Besoin en ressource.....	14
3.6.1. EAU.....	14
3.6.2. GASOIL.....	14
3.6.3. Équipement de lutte incendie.....	14
4. Contexte réglementaire.....	15
5. Evaluation des impacts et exigences réglementaire.....	16
5.1. Analyse des effets sur l'environnement.....	16
5.1.1. Impact sur le sol et le sous sol.....	16
5.1.1.1. situation actuelle.....	16
5.1.1.2. Impact du projet.....	16
5.1.2. Impact sur la ressource et gestion de l'eau.....	16
5.1.2.1. situation actuelle.....	16
5.1.2.2. Impact du projet.....	17
5.1.3. Impact sur le trafic.....	17
5.1.3.1. situation actuelle.....	17
5.1.3.2. Impact du projet.....	17
5.1.4. Impact sur le bruit et vibrations.....	18
5.1.4.1. situation actuelle.....	18
5.1.4.2. Impact du projet.....	18
5.1.5. Impact sur l'air.....	19
5.1.5.1. situation actuelle.....	19
5.1.5.2. Impact du projet.....	19
5.1.6. Impact des sources lumineuse.....	19
5.1.6.1. situation actuelle.....	19
5.1.6.2. Impact du projet.....	19
5.1.7. Impact lié à la gestion des déchets.....	20
5.1.7.1. situation actuelle.....	20

5.1.7.2. Impact du projet.....	20
5.1.8. Impact intégration paysagère.....	22
5.1.8.1. situation actuelle.....	22
5.1.8.2. Impact du projet.....	22
5.1.9. Impact Energetique.....	22
5.1.9.1. situation actuelle.....	22
5.1.9.2. Impact du projet.....	22
5.1.10. Impact sur la biodiversité.....	23
5.1.10.1. situation actuelle.....	23
5.1.10.2. Impact du projet.....	23
6. Description et évaluation des risques au projet.....	23
6.1. Rappel, risque existant sur l'Ecosite.....	24
6.1.1. Phénomène dangereux retenu.....	24
6.1.2. Zoom sur la partie incendiée à l'atelier unité de valorisation énergétique.....	25
6.1.3. Accidentologie et REX.....	27
6.2. Evolution de l'analyse de risque.....	28
6.2.1. Évolution de l'environnement naturel.....	28
6.2.2. Évolution de l'environnement Humain.....	28
6.3. Moyen d'intervention en cas d'accident.....	28
6.3.1. Moyen de lutte contre l'incendie.....	28
6.3.2. Moyen de détection et de lutte spécifique aux DASRI.....	29

Révision du document

Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)	Contrôle
V1	21/12/2023	M ARNAL	Directeur	D ANGIBAUD
Signature				

Suivi des modifications :

Version	Date	Modification apportée
V1	29/12/23	Création du document
V2		
V3		

1. Préambule

1.1. Objet de la demande

L'ecosite des grandes cayes est exploité par la société Verde SXM depuis 2006. Son Arrêté Préfectoral a été délivré en janvier 2023 pour une unité de traitement et de valorisation des déchets du territoire de Saint Martin.

VERDE souhaite ajouter la possibilité d'assurer le transfert et le traitement des DASRI à Saint-Martin.

Le site du CHU de Saint Martin doit étendre son emprise des bâtiments et le banaliseuse des DASRI exploité par la société E-compagnie doit être démonté et déménagé sur un autre site.

Verde SXM se propose de reprendre cette activité en 3 étapes :

- Une première phase consistera à accueillir les cartons de DASRI, les stocker en conteneur climatisé et les expédier hebdomadairement à destination des banaliseuses de Guadeloupe.
- La phase 2 cible une installation d'un nouveau banaliseuse qui pourra prétraiter les DASRI à destination de l'ISDND de la COM.
- La dernière étape consistera à la valorisation énergétique des DASRI préparés en CSR par banalisation et mélange avec les autres déchets issus de la préparation des CSR déjà autorisés.

Ces nouvelles activités sont envisagées en respectant l'emprise foncière actuelle du site.

Ces nouvelles activités sont envisagées en respectant l'emprise foncière actuelle du site.

Ces évolutions sur l'établissement ICPE doivent être portées à la connaissance du Préfet avec l'ensemble des éléments d'appréciation des impacts (chroniques et accidentels), de sorte à pouvoir juger de l'importance des modifications (substantielles ou non) et en prendre acte éventuellement au travers d'un arrêté préfectoral complémentaire.

Le présent dossier d'information a donc pour objectif de présenter les éléments de l'opération permettant d'apprécier les conséquences des modifications apportées à l'installation vis-à-vis des impacts et dangers mis en évidence dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter initial.

1.2. Identification du demandeur

VERDE SXM

Siège social : 12/14 Rue Anegada - Hope Estate 97150 Saint Martin

Statut juridique : SAS

N° SIRET : 53160484100027

Code NAF : Traitement et élimination des déchets non dangereux (3821Z)

Adresse du site :

Ecosite des grandes Cayes - cul de sac 971 Saint Martin

Responsable :

Denis Angibaud

Président

Tél : 0696105943

e-mail : denis.angibaud@idex.fr

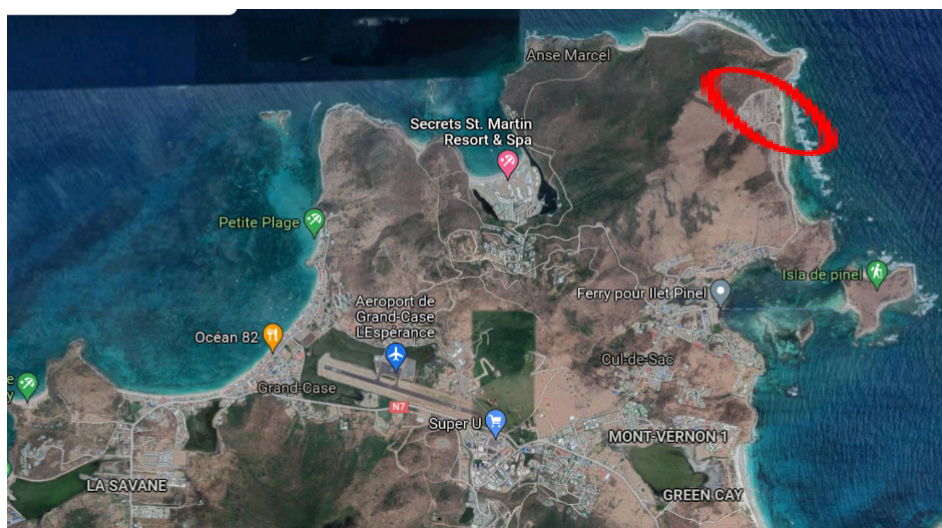
2. Présentation générale

2.1. Présentation générale de VERDE

L'ECOSITE de VERDE trie, traite et valorise 45 000 tonnes de déchets par an.

Depuis 2008, les déchets sont triés, stockés et traités à l'écosite de Grandes Cayes, à la pointe Nord de l'île. L'ECOSITE qui est un centre de regroupement et de transit de déchets provenant exclusivement de la partie française de l'île de Saint-Martin comprend les activités suivantes :

- Accueil tri et stockage des DIB
- Accueil et stockage des OM
- Accueil, dépollution, transfert de Véhicules Hors d'Usage (VHU),
- Accueil et transfert de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E),
- Accueil, découpe et transfert de métaux ferreux et non ferreux,
- Accueil, tri, broyage et valorisation locale du verre,
- Accueil, tri, conditionnement et transfert des plastiques et cartons,
- Accueil, broyage, compostage des déchets verts,
- Accueil, compostage des boues et matières de vidange,
- Accueil, découpe et utilisation locale des pneumatiques,
- Accueil et transfert des huiles de vidanges et filtres à huiles,
- Accueil et transfert des batteries, ampoules et néons
- Accueil et transfert des huiles alimentaires,
- Accueil et transfert d'explosifs de classe 1.3 (de type fusée de détresse).



2.2. Présentation du projet

L'objectif est de proposer au territoire de saint martin une solution durable de traitement des déchets type DASRI.

Etape 1 :

- Collecte des DASRI dans les différents points de collecte
- Massification dans des containers climatisé sur le site de Verde
- Export hebdomadaire vers le banaliseuse de guadeloupe
- Enfouissement du déchet banalisé en Guadeloupe

Etape 2 :

- Collecte des DASRI dans les différents points de collecte
- Massification dans des containers climatisé sur le site de Verde
- Banalisation avec les équipements VERDE
- Enfouissement du déchet banalisé à Saint-Martin

Etape 3 :

- Collecte des DASRI dans les différents points de collecte
- Massification dans des containers climatisé sur le site de Verde
- Banalisation avec les équipements VERDE
- Valorisation du déchet banalisé à Saint-Martin

Notre société, VERDE SXM, a acquis une expertise approfondie dans la collecte, le conditionnement et le traitement responsables des déchets à Saint-Martin. En alignant nos pratiques sur les exigences rigoureuses régissant les DASRI et en capitalisant sur notre savoir-faire confirmé ainsi que nos ressources spécialisées, nous sommes à même d'assurer un traitement efficace des DASRI en toute conformité avec les normes environnementales et réglementations en vigueur. Nos installations, notre expertise technique et notre engagement éthique nous permettent de mener ce processus de manière responsable, offrant ainsi une gestion sécurisée et appropriée des déchets médicaux dans la région.

2.3. Justification du projet

Le territoire et en particulier l'hôpital ont besoin d'une solution de stockage et transfert des DASRI dans un premier temps en attendant une solution pérenne et locale de valorisation énergétique de ces déchets qui appartiennent à la catégorie des dangereux.

2.4. Vues du site



3. Présentation des évolutions projetées

3.1. Modalités d'exécution du transfert et traitement des DASRI

L'objectif est de proposer au territoire de saint martin une solution durable de traitement des déchets type DASRI.

Etape 1 :

- La collecte des DASRI est effectuée dans divers points de collecte désignés. Nos véhicules dédiés à cette collecte sont certifiés pour le transport ADR, et notre personnel est spécifiquement formé pour répondre aux normes de sécurité ADR.
- Nous procédons au pesage précis des DASRI sur un pont bascule étalonné et certifié, assurant une mesure précise de ces déchets médicaux, afin d'en garder la traçabilité, nous éditons alors les BSD associés.
- À notre centre, les DASRI sont regroupés dans des containers climatisés, assurant un stockage adéquat avant traitement. Nous réalisons ensuite une palettisation et un conditionnement soigné pour le transport, utilisant des camions hayon réfrigérés de 20 mètres cubes pour assurer la conservation de ces déchets spécifiques.
- Chaque semaine, ces déchets sont acheminés vers notre partenaire de banalisation en Guadeloupe. Ils subissent un processus de broyage avant d'être traités par une technologie à micro-ondes, garantissant leur banalisation.
- Enfin, les déchets banalisés sont enfouis de manière appropriée en Guadeloupe, assurant ainsi une gestion sûre et conforme aux réglementations en vigueur.

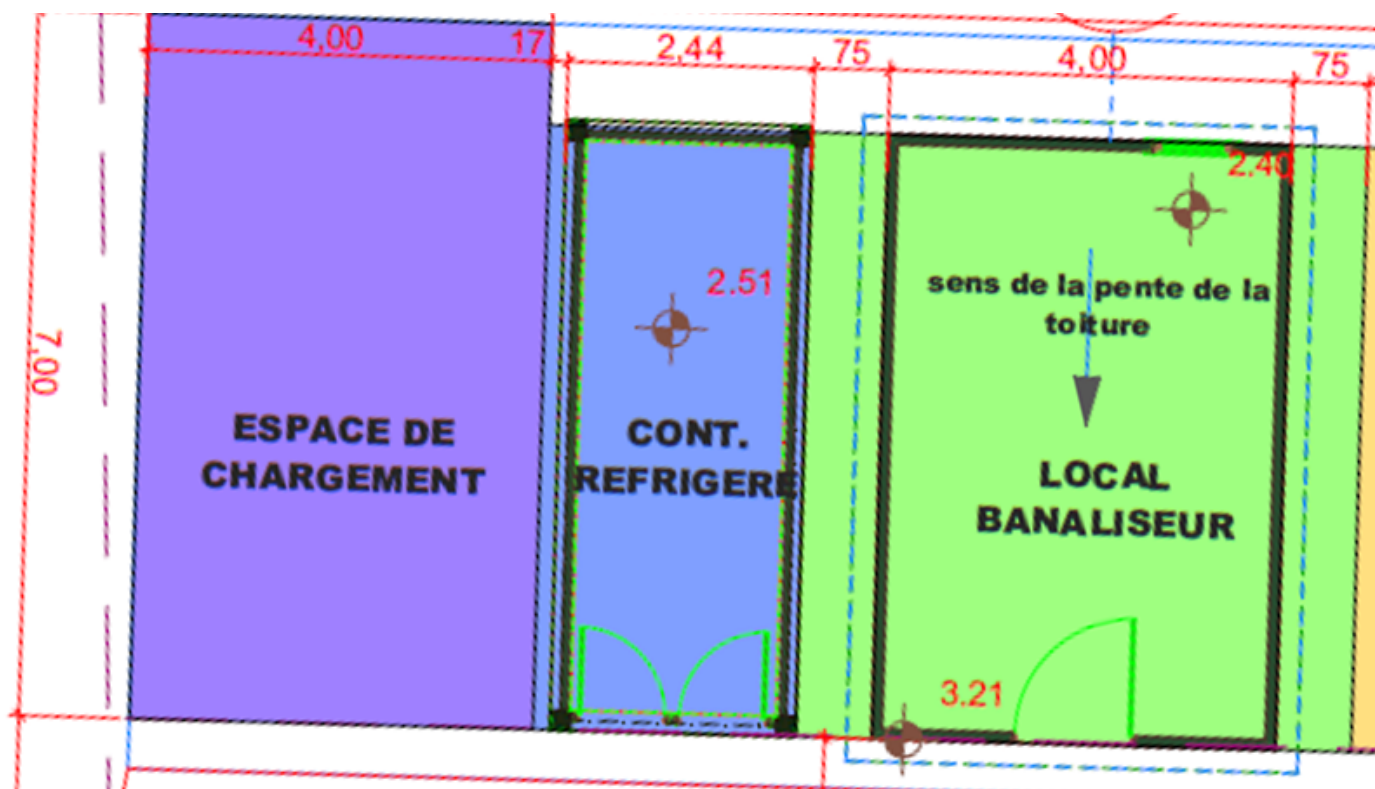
Etape 2 :

- La collecte des DASRI est effectuée dans divers points de collecte désignés. Nos véhicules dédiés à cette collecte sont certifiés pour le transport ADR, et notre personnel est spécifiquement formé pour répondre aux normes de sécurité ADR.
- Nous procédons au pesage précis des DASRI sur un pont bascule étalonné et certifié, assurant une mesure précise de ces déchets médicaux, afin d'en garder la traçabilité, nous éditons alors les BSD associés.
- À notre centre, les DASRI sont regroupés dans des containers climatisés, assurant un stockage adéquat avant traitement.
- Banalisation des DASRI par le biais d'un banaliseuse à micro-ondes, Ce processus détruit efficacement les pathogènes contenus dans les DASRI. En exposant les déchets à des températures élevées, cette méthode élimine de manière sûre et rapide les agents pathogènes tout en respectant les normes environnementales. Une fois traités, les déchets sont transformés en résidus stériles et sûrs, prêts à être intégrés de manière sécurisée dans des sites d'élimination adéquats, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la protection de la santé publique. Cette banalisation est réalisée en 2 étapes: un broyage puis un hygiénisation par micro-onde.
- Enfin, les déchets banalisés sont enfouis de manière appropriée dans l'ISDND de Saint Martin, assurant ainsi une gestion sûre et conforme aux réglementations en vigueur.

Ci après un exemple de banaliseur adapté aux besoin de Saint Martin :



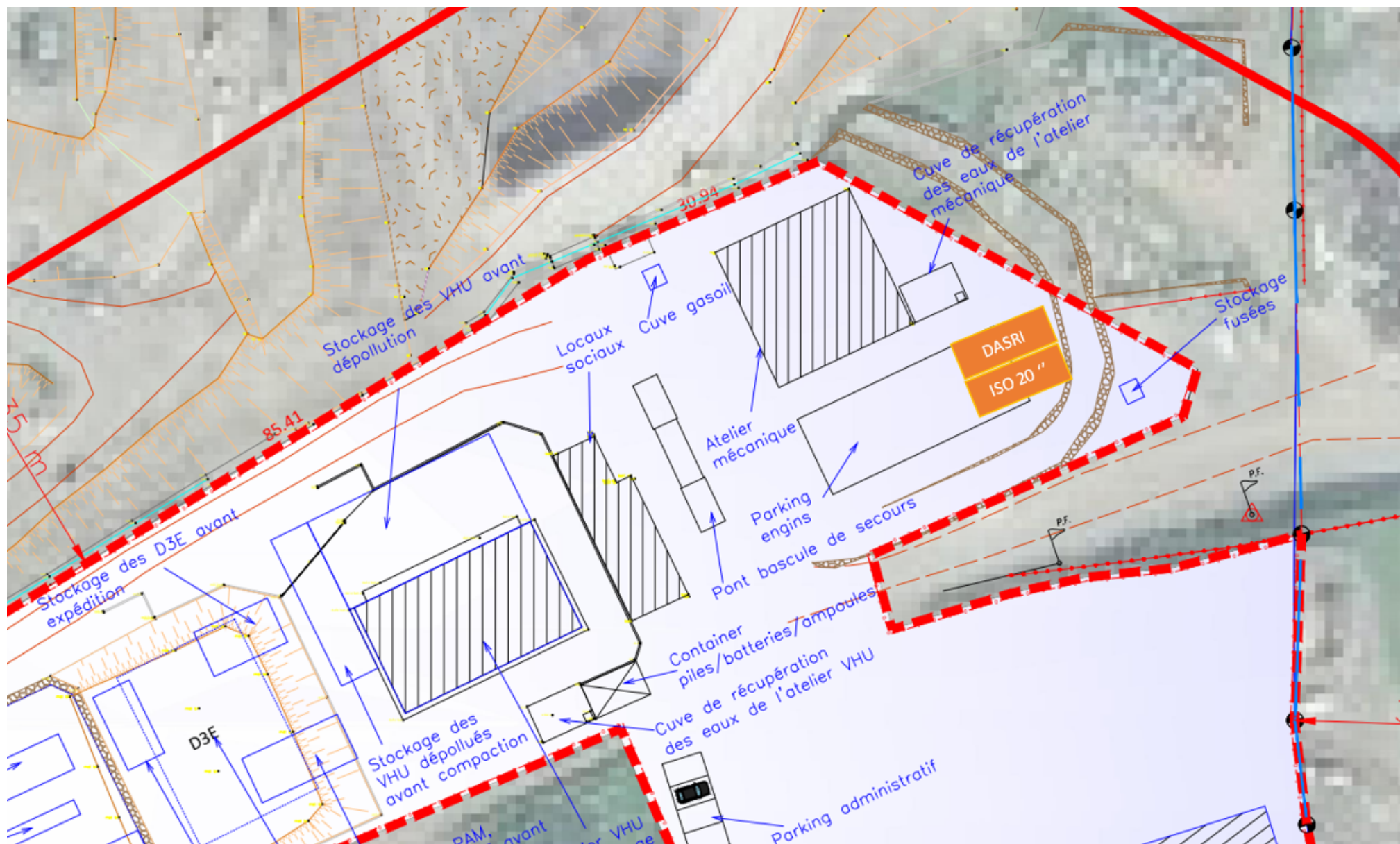
Ci après le plan d'implantation du banaliseur sur le site de VERDE SXM : Une surface au sol d'un peu moins de 80m²



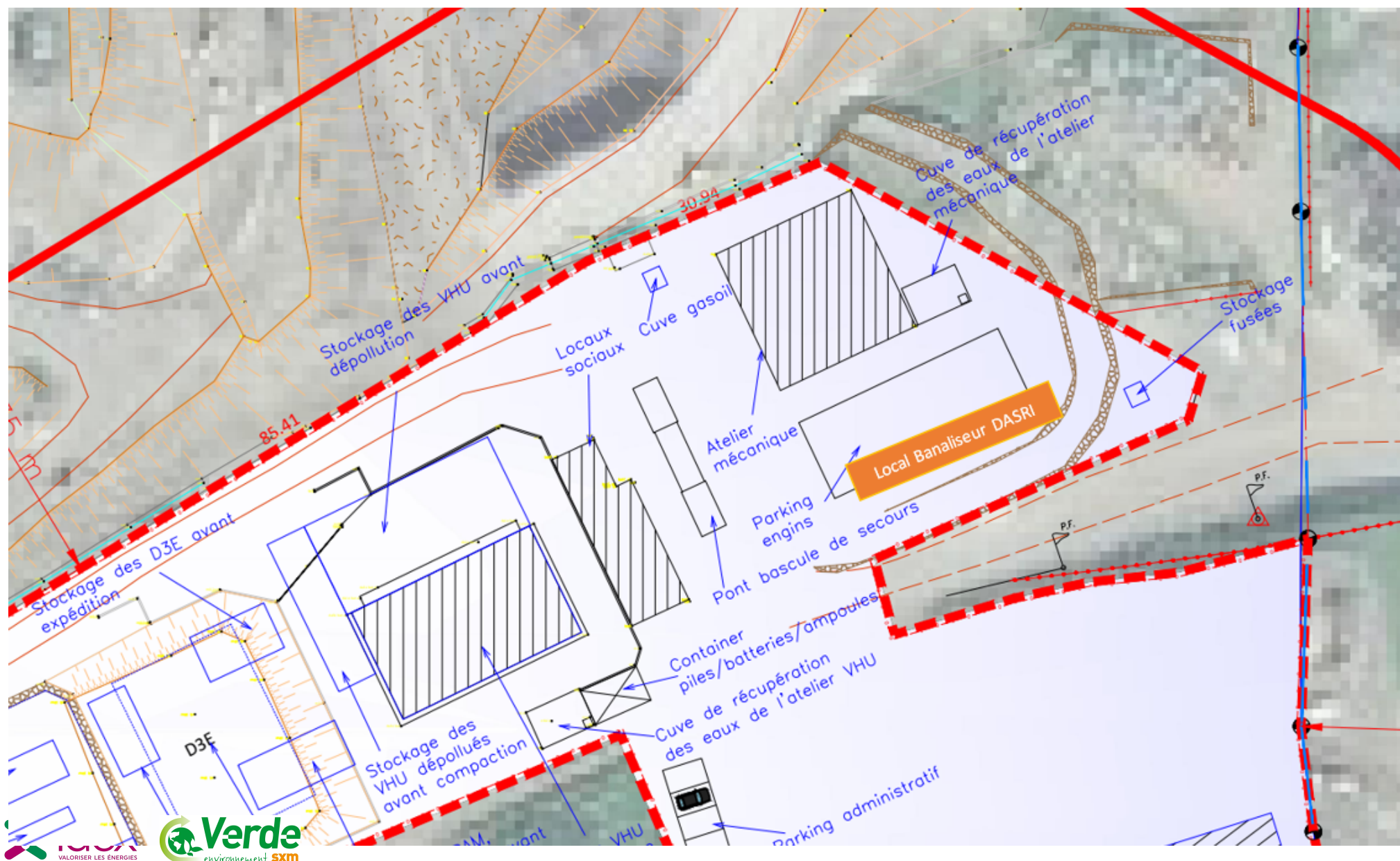
Etape 3 :

- La collecte des DASRI est effectuée dans divers points de collecte désignés. Nos véhicules dédiés à cette collecte sont certifiés pour le transport ADR, et notre personnel est spécifiquement formé pour répondre aux normes de sécurité ADR.
- Nous procédons au pesage précis des DASRI sur un pont bascule étalonné et certifié, assurant une mesure précise de ces déchets médicaux, afin d'en garder la traçabilité, nous éditons alors les BSD associés.
- À notre centre, les DASRI sont regroupés dans des containers climatisés, assurant un stockage adéquat avant traitement.
- Banalisation des DASRI par le biais d'un banaliseuse à micro-ondes, Ce processus détruit efficacement les pathogènes contenus dans les DASRI. En exposant les déchets à des températures élevées, cette méthode élimine de manière sûre et rapide les agents pathogènes tout en respectant les normes environnementales. Une fois traités, les déchets sont transformés en résidus stériles et sûrs, prêts à être intégrés de manière sécurisée dans des sites d'élimination adéquats, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la protection de la santé publique. Cette banalisation est réalisée en 2 étapes: un broyage puis un hygiénisation par micro-onde.
- Enfin, les déchets banalisés sont mélangés au CSR pour être valorisé énergétiquement

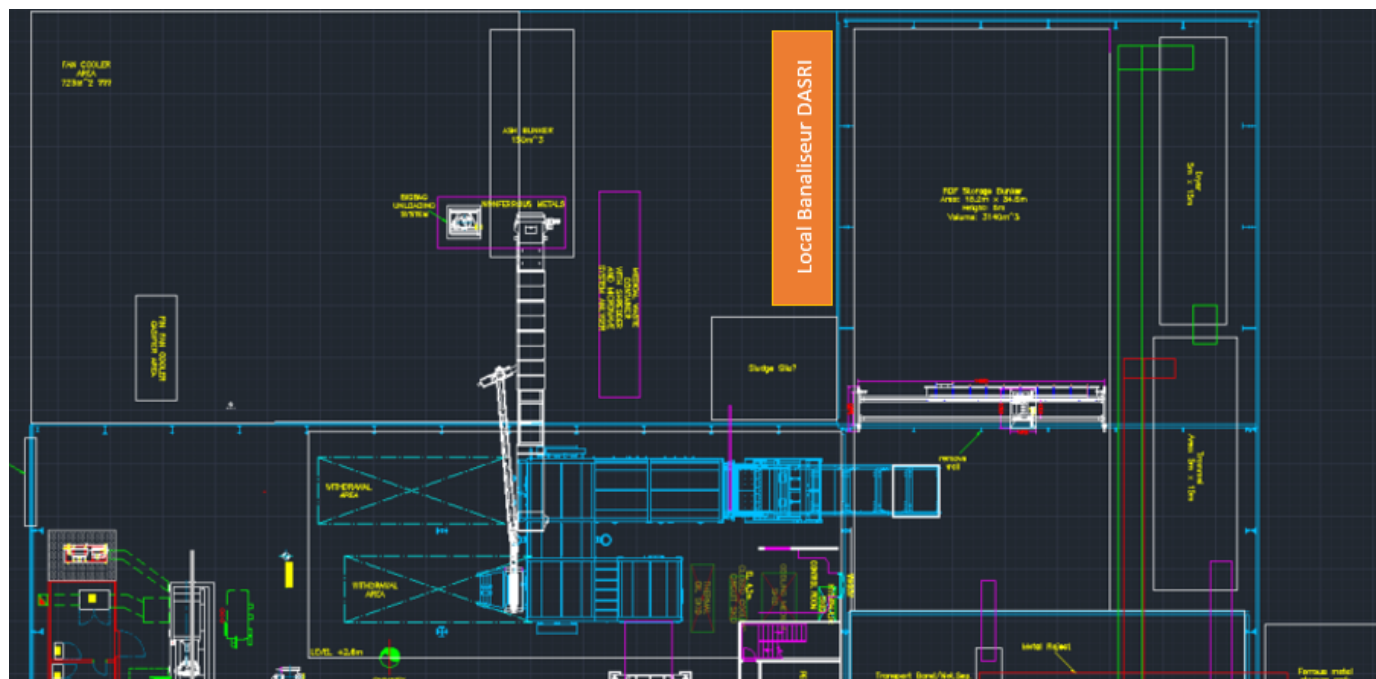
3.2. Implantation de l'activité traitement des DASRI ETAPE 1 (2 conteneurs ISO20")



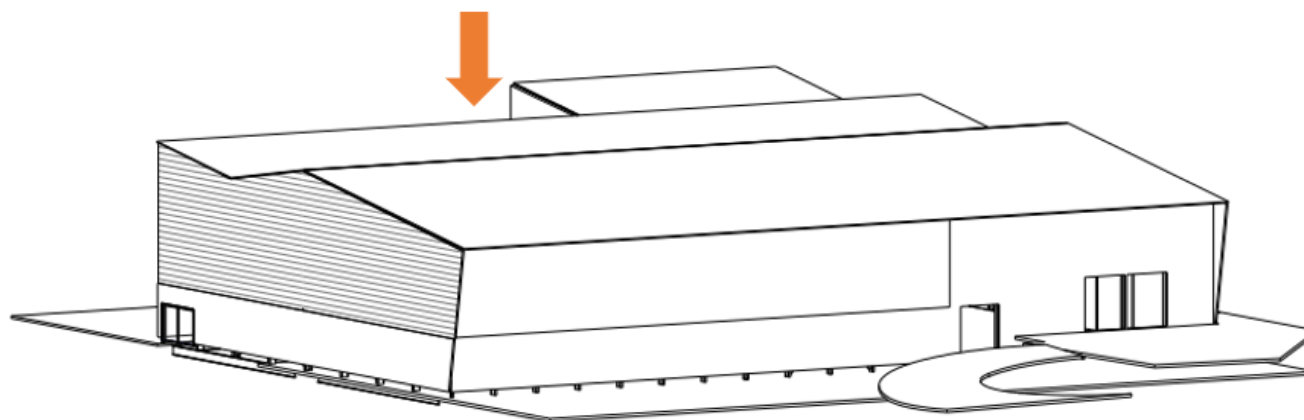
3.3. Implantation de l'activité traitement des DASRI ETAPE 2 - local 80m2



3.4. Implantation de l'activité traitement des DASRI ETAPE 3



Déplacement du local dans l'enceinte du l'usine de valorisation



3.5. Provenance et quantité des déchets traités

La provenance des déchets traités est du côté français Saint Martin. 2 Conteneurs climatisés de stockage temporaire seront mis en place pour les accueillir sur le site.

2 véhicules de collecte sont existants et maintenus pour cette activité. Le tonnage annuel maximal envisagé est de l'ordre de 80 tonnes soit un transfert hebdomadaire de moins de 2 tonnes.

3.6. Besoin en ressource

3.6.1. EAU

Les besoins en eau de ville ne dépassent pas les valeurs autorisées dans l'arrêté préfectoral, cette activité ne nécessite pas d'eau hormis l'usage courant pour les salariés.

Les besoins en eau de récupération ne sont pas modifiés.

Il n'est pas prévu de modification de la capacité nominale de stockage des eaux de récupération nécessaire au fonctionnement du process.

3.6.2. GASOIL

La bâche de Gasoil destinée à l'Ecosite et aux engins est suffisante. Il n'est prévu aucun changement sur les volumes de stockage.

3.6.3. Équipement de lutte incendie

Les équipements prévus par l'actuel AP et existants sont suffisants.

La récupération des eaux incendie en cas d'extinction est assurée par les réseaux et le bassin existants et disposant des volumes de rétention nécessaires.

4. Contexte réglementaire

Le centre est actuellement soumis à autorisation pour les rubriques

Ecosite :

- 2712-2 VHU
- 2718-1 Huiles Usagée
- 2711-2 DEEE
- 2713-2 Métaux
- 2714-2 Plastiques carton
- 2715 Verre
- 2719 déchet catastrophe naturelle
- 2793-2-b Fusée de détresses

Unité de valorisation énergétique PI :

- 2716-2 CSR
- 2791-1 Préparation de CSR
- 3532 Préparation de CSR
- 2971-2 Valorisation de CSR
- 3520-a Valorisation de CSR

Le programme envisagé pour les DASRI entraînera les modification du classement ICPE suivantes:

Les rubriques 2718 A pour les DASRI, 2790 A et 3550 devront être ajoutées à la nomenclature de notre classement ICPE.

5. Evaluation des impacts et exigences réglementaire

5.1. Analyse des effets sur l'environnement

5.1.1. Impact sur le sol et le sous sol

5.1.1.1. situation actuelle

L'impact de l'installation sur le sol et le sous-sol a bien été intégré depuis la conception et maintenant en phase d'exploitation. En effet, les impacts potentiels de ses rejets liquides et solides sont bien intégrés dans la gestion quotidienne et sont maîtrisés.

Il est important de signaler qu'aucun incident de pollution n'est répertorié sur le site depuis son ouverture. À noter qu'en cas d'incident (fuite d'hydrocarbures d'engins à la livraison, pertes de fluides hydrauliques, etc.), les agents du site disposent d'absorbants et des moyens adaptés au confinement.

Par ailleurs, les produits potentiellement polluants sont stockés sur rétentions

5.1.1.2. Impact du projet

Le programme de travaux entraînera des modifications et l'implantation d'équipements supplémentaires. Le process de banalisation étant bien maîtrisé désormais.

La mise en œuvre de la machine sur dalle béton étanche aura un impact limité sur le sol et les sous-sols, au niveau de son implantation. Aucune pollution des sols n'est à prévoir du fait de la nature du stockage

5.1.2. Impact sur la ressource et gestion de l'eau

5.1.2.1. situation actuelle

Eau d'alimentation : L'alimentation en eau du centre de traitement des déchets est actuellement assurée par des camions citernes pour les usages domestiques (sanitaires, bureaux) et de secours. Les besoins en eau de ville sont estimés à environ 20 m3 par jour.

Eaux pluviales : ruisselant sur les surfaces imperméabilisées, telles que les toitures, les voiries, les aires imperméabilisées (eaux se chargeant plus ou moins en particules et en hydrocarbures) ; Aucun effluent susceptible de contenir des polluants n'est directement rejeté dans le milieu naturel sans être traité débourbeur/déshuileur). Les installations de traitement sont régulièrement

vérifiées et entretenues. De plus les installations de l'écosite n'ont aucun rejet vers l'environnement de prévu l'intégralité des eaux de ruissellement sont contenues dans le bassin de rétention.

Eaux vannes : sont rejetées vers une fosse septique qui est vidangée régulièrement..

Eau industrielle : Il n'y a pas d'eau de process pour l'activité de l'écosite

5.1.2.2. Impact du projet

Eau d'alimentation : Le besoin en eau n'est que très faiblement impacté par le projet. Essentiellement les besoins sanitaires de l'opérateur.

Eaux pluviales : Pas de modification

Eaux vannes : Pas de modification

Eau industrielle : Pas de modification

5.1.3. Impact sur le trafic

5.1.3.1. situation actuelle

Le site a été construit à l'écart des zones urbanisées afin de limiter les nuisances au détriment des distances de transport.

L'installation est accessible par une entrée unique aménagée pour les véhicules apportant les déchets vers l'écosite (camions, bennes de collecte) ;

- Des véhicules de livraison des diverses pièces destinées à la maintenance du site ;
- Des véhicules évacuant des sous-produits (ferrailles, DEEE, compost, etc.) et les produits triés sur les ateliers de tri ;
- Des véhicules légers du personnel d'exploitation ;

5.1.3.2. Impact du projet

Le projet concerné par ce porté à connaissance n'est pas susceptible d'avoir des impacts sur le trafic au-delà de 2 véhicules par jour en entrée et en sortie.

5.1.4. Impact sur le bruit et vibrations

5.1.4.1. situation actuelle

Les sources de bruit proviennent :

- Du fonctionnement des équipements de l'ecosite;
- De la circulation des véhicules et engins à l'intérieur et l'extérieur du centre.

Les principaux équipements sonores du centre correspondent aux broyeurs et groupes électrogènes. Ceux-ci sont toutefois traités de manière à réduire leur impact vibratoire (boîtes à ressort, silent bloc).

Les principaux équipements vibrants du centre correspondent aux sorties des extracteurs mâchefers. Ceux-ci sont toutefois traités de manière à réduire leur impact vibratoire (boîtes à ressort, silent bloc).

Des vibrations ponctuelles et très localisées peuvent être générées par les engins intervenant sur le site. Les véhicules et les engins intervenant sur le site sont conformes à un type homologué.

L'arrêté d'autorisation d'exploiter le site impose des niveaux sonores à respecter en limite de propriété. Ces niveaux de bruit ne doivent pas dépasser, lorsqu'il est en fonctionnement, les niveaux limites suivants :

- 70 dB(A) pour la période de jour (7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés),
- 60 dB(A) pour la période de nuit (22h à 7h, ainsi que dimanches et jours fériés),

Sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Le site respecte les règles techniques annexées à la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées. Par ailleurs, les véhicules, les engins et les équipements du site sont conformes à la réglementation en vigueur.

5.1.4.2. Impact du projet

Le projet de réception, stockage, transfert puis banalisation des DASRI n'est pas susceptible d'engendrer un impact sonore significatif.

Par ailleurs, le fonctionnement de l'installation ainsi que les horaires de fonctionnement (24 h/24 h) restant les mêmes, les nuisances sonores seront sensiblement les mêmes qu'initialement.

Les contrôles de bruit et de vibration sont réalisés périodiquement et conformes à l'arrêté en vigueur.

5.1.5. Impact sur l'air

5.1.5.1. situation actuelle

Les principaux rejets atmosphériques susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air sont liés au fonctionnement de la gazéification (fumées et gaz de combustion). Les polluants contenus dans les gaz de combustion et contrôlés conformément à l'arrêté d'autorisation d'exploiter sont les suivants : SO₂, NO_x, HF, HCl, CO, COT, NH₃, des métaux lourds, des poussières ainsi que des substances organochlorées parmi lesquelles se trouve la famille des dioxines et celles des furannes.

Le site est équipé d'une installation de traitement des fumées indépendante. Le traitement des fumées est composé d'un filtre à manche où les acides sont neutralisés, et les métaux lourds, dioxines et furannes, retenus par adsorption sur du coke de lignite injecté avec le bicarbonate ;

De plus, le contrôle des rejets atmosphériques est réalisé conformément à l'arrêté d'autorisation d'exploiter en continu et des contrôles ponctuels annuels sont effectués par un laboratoire agréé.

5.1.5.2. Impact du projet

Le process de réception, stockage, transfert puis banalisation des DASRI ainsi que le mode d'exploitation actuel ne seront pas modifiés. Les installations de traitement des fumées en place actuellement continueront à fonctionner de la même manière. L'exploitant s'attachera à respecter les valeurs limites imposées dans l'arrêté préfectoral du site.

5.1.6. Impact des sources lumineuse

5.1.6.1. situation actuelle

Le site est localisé en milieu de forte proximité maritime où les sources lumineuses sont faibles.

Les sources lumineuses sur le site proviennent essentiellement :

- De l'éclairage présent sur l'installation,
- Des véhicules transportant les déchets.

5.1.6.2. Impact du projet

Le projet n'aura pas d'impact en tant que sources lumineuses, étant donné que ces activités seront implantées dans des structures existantes déjà traitées en matière de luminosité.

5.1.7. Impact lié à la gestion des déchets

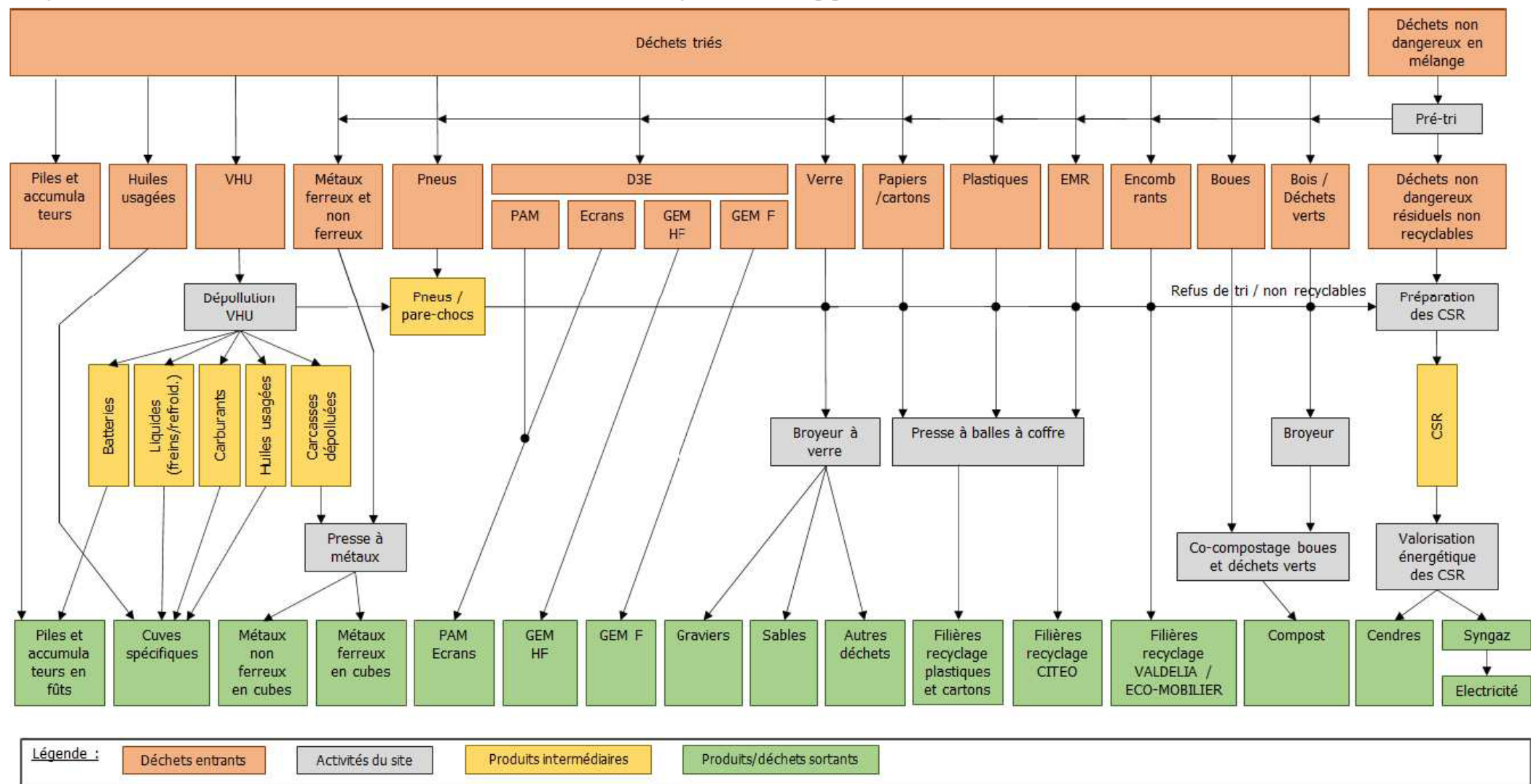
5.1.7.1. situation actuelle

Type déchet	Destination - méthode	traitement
OM	ISDND - Enfouissement	Compactage
DIB/Encombrant	ISDND - Enfouissement	Compactage
VHU	Export - recyclage	dépollution démantèlement
DEEE	Export - recyclage	dépollution démantèlement
Déchet Vert	Broyage - recyclage	Compostage
Boue	Compostage - recyclage	Compostage
Ferraille	Export - recyclage	Compactage
Verre	Broyage - recyclage	Réutilisation sable
Plastique carton	Export - recyclage	Compactage
Pneumatique	Export - recyclage	Compactage
Huiles minérales	Export - recyclage	Réutilisation
Piles Batterie	Export - recyclage	Recyclage
Ampoule Néons	Export - recyclage	Recyclage
Fusées de détresse	Destruction - combustion	Destruction

5.1.7.2. Impact du projet

Le projet n'est pas susceptible de générer une augmentation des déchets et des sous-produits de l'activité. Verde possède l'ensemble des filières de traitement pour évacuer les déchets sous produit issu de la déconstruction des BPHU.

Ci après un schéma synoptique du traitement des déchets



5.1.8. Impact intégration paysagère

5.1.8.1. situation actuelle

Le site a été construit en zone isolée marquée par la présence de la réserve et du conservatoire du littoral.

La conception du centre a pris en compte l'environnement paysager. Les bâtiments de faible hauteur s'intègrent dans un aménagement pensé :

- plantations d'accompagnement améliorant la perception du site de l'extérieur ;
- choix d'essences locales présentant un intérêt pour la faune ;
- l'intégration maximale de la cheminée au bâtiment ;

5.1.8.2. Impact du projet

Le projet lié à ce porté à connaissance n'aura pas d'impact sur le paysage environnant du site dans sa phase finale. La période intermédiaire avant banalisation présentera temporairement 2 conteneurs supplémentaires sur le site à proximité de l'atelier.

En phase 3 aucun impact supplémentaire visuel n'est à attendre car le banaliseuse sera intégré dans l'unité de valorisation énergétique.

5.1.9. Impact Energetique

5.1.9.1. situation actuelle

Sur le site, la principale source d'énergie utilisée est la combustion des déchets. Celle-ci est employée pour le fonctionnement des équipements de l'unité de valorisation. La chaleur dégagée par les déchets est valorisée énergétiquement, sous forme d'électricité, produite via le Groupe ORC de 3 MW de puissance. Cette électricité est utilisée pour la consommation propre de l'usine et le surplus est vendu à EDF ;

De plus, des panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits du site. Ils fournissent une production d'électricité revendue sur le réseau EDF.

5.1.9.2. Impact du projet

Le projet lié à l'unité de valorisation énergétique est susceptible d'engendrer une légère augmentation des niveaux de production d'électricité et pas d'augmentation de la consommation.

5.1.10. Impact sur la biodiversité

5.1.10.1. situation actuelle

Le site se localise dans un environnement fortement protégé. Il est concerné par zone de protection. Il faut cependant préciser que le site borde le centre d'enfouissement technique en fin de vie. L'ISDND sera en réhabilitation à terme.

Prise en compte de l'impact sonore et atmosphérique

Les seuls impacts susceptibles de troubler le milieu naturel local sont ceux liés aux émissions sonores et aux rejets atmosphériques. Toutefois, des mesures limitent fortement ces impacts :

- Isolement partiel du bâtiment derrière l'ISDND limitant la propagation des sons vers l'extérieur ;
- Traitement et contrôle des rejets atmosphériques.

5.1.10.2. Impact du projet

Le projet n'est pas de nature à engendrer des impacts supplémentaires sur la biodiversité.

6. Description et évaluation des risques au projet

Le présent chapitre a pour objet d'exposer les risques que peut présenter le projet de traitement des DASRI, cette évaluation est réalisée pour le projet en tenant compte de :

L'étude de dangers initiale incluse dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter de :

*Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale modificatif ECOSITE de Saint-Martin (978)
Pièce n°4– Etude de dangers*

6.1. Rappel, risque existant sur l'Ecosite

6.1.1. Phénomène dangereux retenu

Référence	Phénomène dangereux	Effets éventuels	Phénomène dangereux maximum
PhD1	Incendie	Thermique	Zone de stockage des VHU non dépollués
PhD2	Incendie	Thermique	Zone de stockage des VHU dépollués
PhD3	Incendie	Thermique	Zone de stockage des VHU dépollués et compactés
PhD4	Incendie	Thermique	Zone de stockage des PAM, écrans et GEM HF entrants
PhD5	Incendie	Thermique	Zone de stockage des GEM F entrant
PhD6	Incendie	Thermique	Zone de stockage d'expédition des D3E
PhD7	Incendie	Thermique	Zone de stockage de stockage des plastiques, papiers/cartons et EMR entrants
PhD8	Incendie	Thermique	Zone de stockage des plastiques, papiers/cartons et EMR en balles (zone expédition)
PhD9	Incendie	Thermique	Zone de stockage des pneumatiques
PhD10	Incendie	Thermique	Zone de déchargement des DND
PhD11	Incendie	Thermique	Installation PI - Stockage DND broyés
PhD12	Incendie	Thermique	Installation PI - module CSR1
PhD13	Incendie	Thermique	Installation PI - module CSR2
PhD14	Incendie	Thermique	Installation PI - module CSR3
PhD15	Incendie	Thermique	Installation PI - module CSR4
PhD16	Incendie	Thermique	Installation PI - module CSR5
PhD17	Explosion	Surpression	Presse à métaux
PhD18	Explosion	Surpression	Stockage des fusées de détresse

Tableau 11 : Phénomènes dangereux retenus

6.1.2. Zoom sur la partie incendie à l'atelier unité de valorisation énergétique

INCENDIE DE LA ZONE DE STOCKAGE DE Dépotage

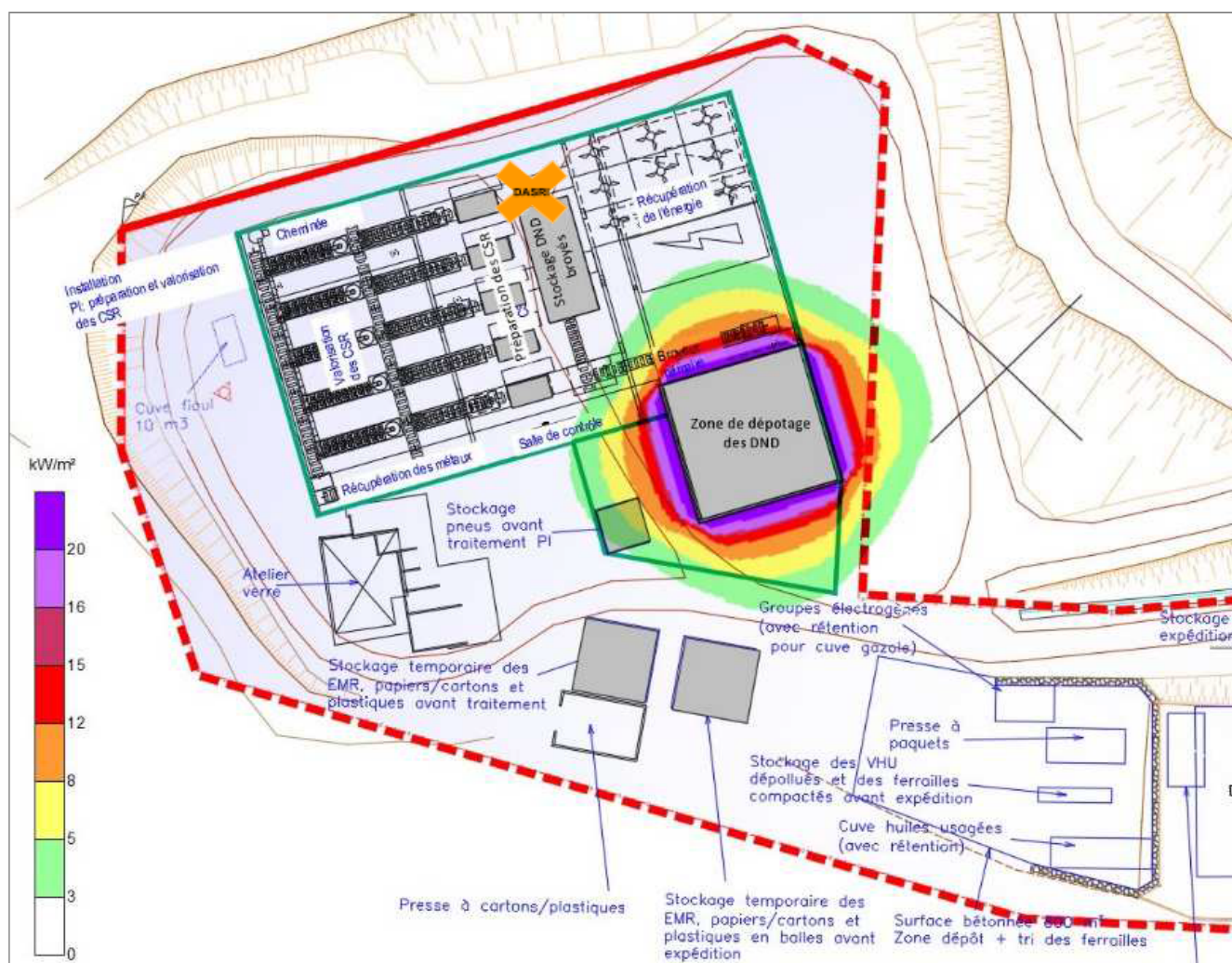


Figure 25 : Cartographie des zones réglementaires - PhD10 : incendie de la zone de déchargement et tri des DND

D'après l'évaluation des risques réalisée pour l'unité de valorisation énergétique, un risque d'impact sur les DASRI est identifié en cas d'incendie du bunker de CSR ou du gazéifieur. Ces scénarios spécifiques sont pris en compte dans notre plan d'urgence. Les dispositifs de lutte contre ces incendies ont été anticipés dès la conception de l'usine pour garantir une réponse adaptée à de telles situations.

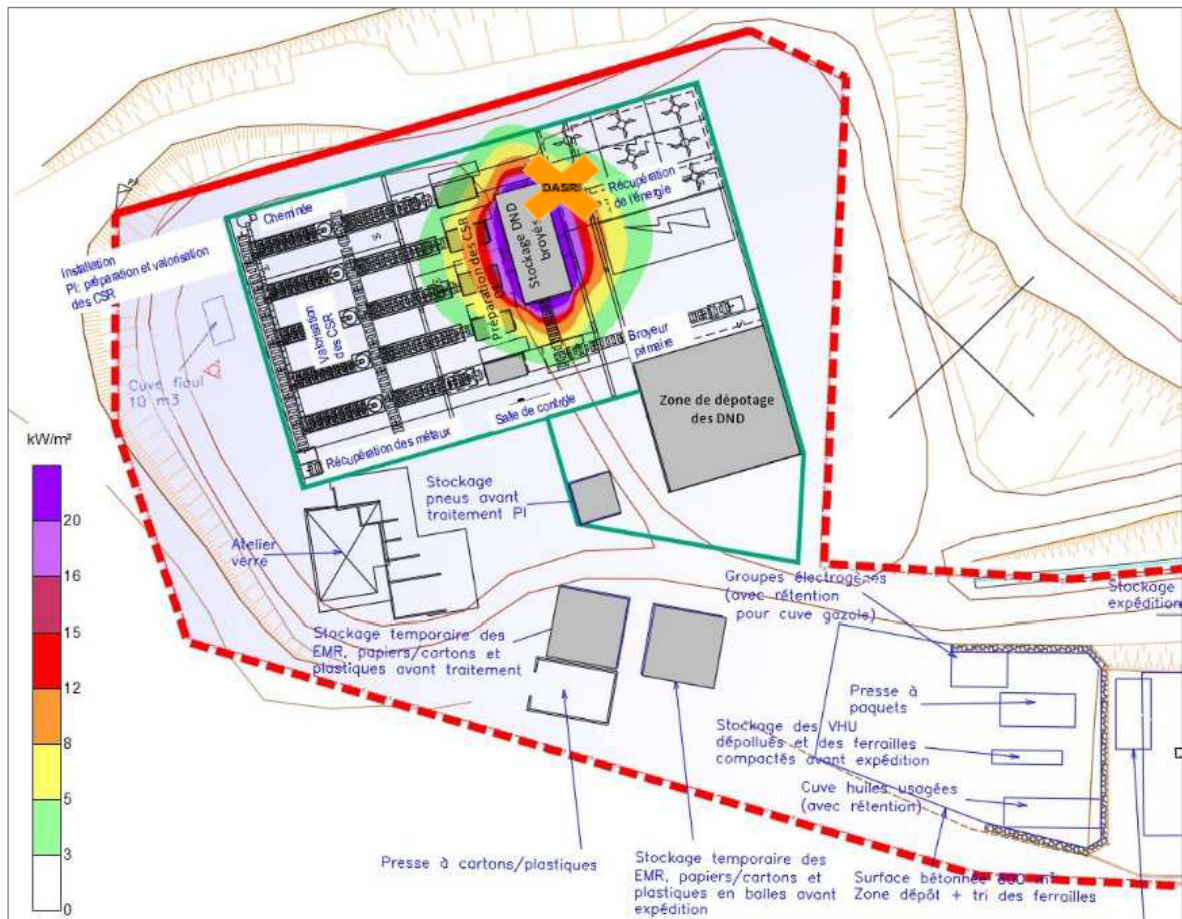


Figure 26 : Cartographie des zones réglementaires - PhD11 : incendie de la zone de stockage des DND broyés

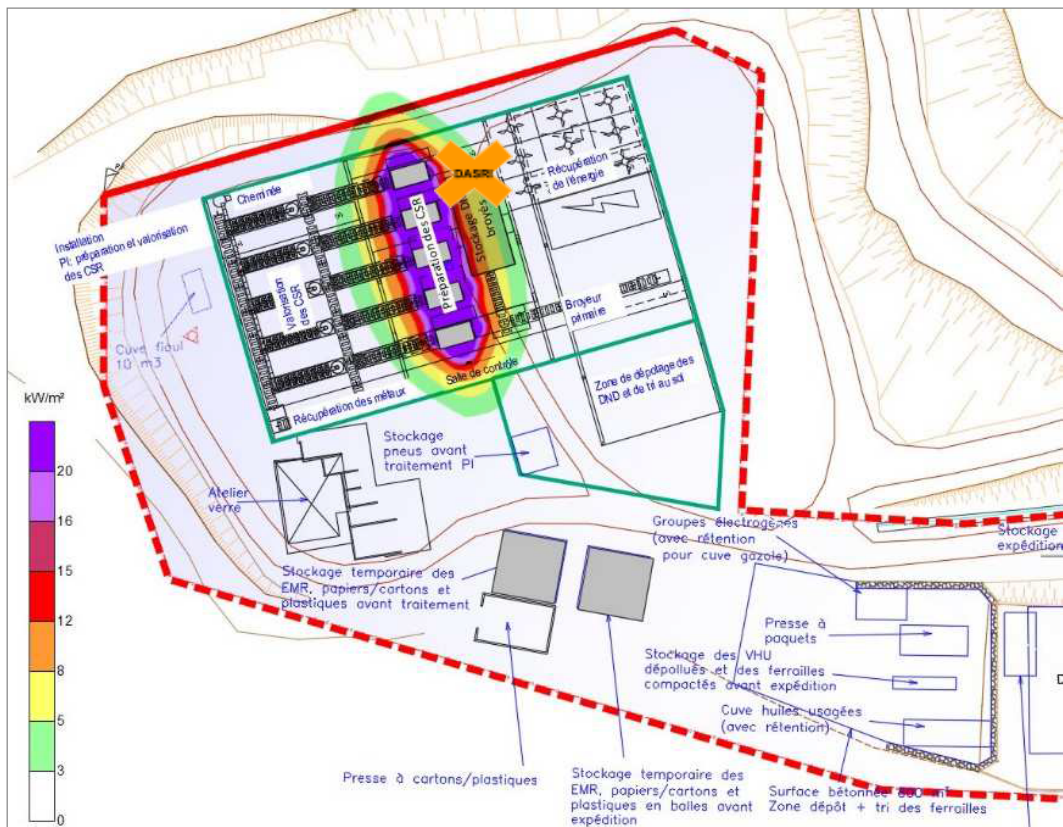


Figure 27 : Cartographie des zones réglementaires - PhD12 à PhD16 : incendie des 5 modules CSR

6.1.3. Accidentologie et REX

Ci après l'historique des événements :

Année	Nb d'événement	Type d'événement	localisation	date	Détail	cause probable
2013	1	Incendie	Ecosite	28/09/13	broyeur à déchets verts	court circuit interne à l'engin
2014	2	Incendie	Ecosite	24/08/14	chargeuse	court circuit interne à l'engin
		Incendie	Ecosite	09/10/14	tas de déchets verts	Feux couvant venant de l'ISDND
2015	1	Incendie	Ecosite	16/06/15	le tas de ferrailles triées	sécheresse / Inconnu
2016	1	Incendie	Ecosite	22/08/16	tas de déchets verts triés	Feux couvant venant de l'ISDND
2017	1	Incendie	Ecosite	23/12/18	pneus	Feux couvant venant de l'ISDND
2020	2	Incendie	Ecosite	18/06/20	stockage des câbles	Inconnu
		Incendie	Ecosite	28/09/20	plateforme de destruction des archives et stupéfiants.	Opération non maîtrisée
2022	1	Incendie	Ecosite	21/01/22	zone de destruction des archives	Opération non maîtrisée

9 événements en 10 ans, l'intégralité des événements sont des incendies,

- 3 événements sont liés à un propagation du feu venant de l'ISDND
- 2 événements sont liés à un court circuit
- 2 événements d'origine inconnus
- 2 événements sont liés à des opérations non maîtrisées

Suite à l'instauration d'une nouvelle procédure, approuvée par le SDIS et la préfecture, pour les opérations non maîtrisées telles que la destruction d'archives confidentielles et de stupéfiants, aucun événement n'a été signalé depuis sa mise en place.

6.2. Evolution de l'analyse de risque

6.2.1. Évolution de l'environnement naturel

En ce qui concerne l'environnement naturel et physique du centre, aucune évolution majeure n'est à noter depuis la réalisation de la dernière modification de l'arrêté préfectoral, voire de l'étude de dangers initiale. Aucune modification des aléas précédemment analysés dans l'étude de dangers initiale n'est donc à noter.

6.2.2. Évolution de l'environnement Humain

- Le site a été construit en zone isolée; son implantation est compatible avec les documents d'urbanisme.
- Le site se trouve face à l'installation de stockage de déchets non dangereux mais n'est aujourd'hui recoupé par aucun rayon de dangers d'installations industrielles.

6.3. Moyen d'intervention en cas d'accident

Compte tenu de l'absence d'évolution globale des risques, le projet n'induit pas de modifications notables des moyens d'intervention actuels en cas d'accident. Le PII disponible sur le site présente la liste des moyens d'intervention disponibles (lutte incendie / explosion, lutte contre les épandages accidentels, secours aux blessés, logistique et divers).

Ces moyens sont rappelés ci-après pour le risque prépondérant : **l'incendie.**

6.3.1. Moyen de lutte contre l'incendie

Les principaux moyens d'extinction sont les suivants :

- Une réserve d'eau de 70m³ et de 50m³ fixe et une cuve de 20m³ mobile
- 5 cuves de 5 m³ répartie sur le site
- Une moto pompe de 50m³/h
- Une cuve incendie mobile avec émulseur et motopompe et RIA
- Un camion Pompier
- Extincteurs : le nombre d'extincteurs nécessaires est évalué dans le respect des exigences de la règle R4 de l'APSAD qui fixe un minimum d'un extincteur couvrant une zone de base de 150 m² (activité industrielle),

L'intégralité des salariés VERDE sont formé SST et manipulation des extincteurs.

Un Plan d'urgence interne et une procédure spécifique pour la gestion des incendies avec communication au SDIS et Astreinte préfecture.

6.3.2. Moyen de détection et de lutte spécifique aux DASRI

Etape 1 Chaque conteneur est équipé d'un extincteur à poudre et d'un détecteur de fumée

Étape 2 Chaque conteneur est équipé d'un extincteur à poudre et d'un détecteur de fumée, de même que le local du banaliseur.

Etape 3 Chaque conteneur est équipé d'un extincteur à poudre et d'un détecteur de fumée, de même que le local du banaliseur et de détection et moyen d'extinction spécifique pour le bunker CSR et le gazéifieur